

complets à destination des ports du Nord de la France et de l'Angleterre.

Les orges de brasserie d'Algérie sont très appréciées par suite de leurs qualités très nourries et très blanches. Les grands brasseurs du Nord de la France les achètent par grandes quantités.

Les avoines

L'avoine est la céréale la plus rustique et la plus résistante à la sécheresse ; c'est surtout un produit d'exportation puisqu'il n'y a guère que les Européens qui l'emploient pour la nourriture des animaux.

L'avoine algérienne, dérivée d'une espèce spontanée en Algérie, « l'*Avena sterilis* », a surtout le grand mérite de résister à la rouille et à la sécheresse. Le nombre des épillets par panicule est très élevé, il en résulte un rendement supérieur.

Les belles avoines se trouvent assez abondantes dans le département d'Alger ; la plaine de la Mitidja en produit de très belles.

Dans le département d'Oran, ce sont les centres de Sidi-bel-Abbès, de Tlemcen et de Saint-Denis-du-Sig qui en fournissent le plus.

Quant au département de Constantine, ce sont les régions de Bône et de Philippeville qui en produisent et en exportent de grosses quantités.

Les maïs

La culture du maïs donne d'excellents résultats avec ou sans irrigation. Des expériences très précises ont établi que la fécondation croisée est nécessaire au maïs. La méthode de l'isolement des races pures qui donne de si bons résultats avec les blés, orges, seigles qui s'autofécondent, ne peut être appliquée au maïs.

Les pailles

Les pailles sont principalement exportées par les ports d'Alger et de Bône.

On traite indifféremment pailles de blé dur, blé tendre, avoine ou orge. Les pailles du département d'Alger sont beaucoup plus blanches et longues que celles de la région de Bône. Elles sont recherchées surtout pour l'alimentation des bêtes de trait.

Celles de la région de Bône conviennent surtout à la fabrication du papier.

Les fourrages

Comme pour les pailles, les fourrages se traitent surtout à Alger et à Bône. On les divise en trois qualités :

- 1° Fourrages fins, type administration ;
- 2° Fourrages laitiers ;
- 3° Fourrages de commerce pour la nourriture des bêtes de somme.